Politique spatiale: coordination de l'Union avec l'Agence Spatiale européenne (ASE)

1999/2213(COS) - 19/04/2000

La commission a adopté le rapport de M. Konstantinos ALYSSANDRAKIS (GUE/NGL, GR) sur le document de travail de la Commission sur la politique spatiale de l'Europe. La commission estime qu'on devrait permettre à l'Agence spatiale européenne (ASE) d'étendre ses activités prioritaires traditionnelles (en tant qu'agence de développement et de recherche pour les activités spatiales européennes) à des projets lancés dans le cadre communautaire. Elle veut voir la participation active de tous les États membres de l'UE à la recherche et aux applications dans le domaine de l'espace, et encourage la Commission et le Conseil à renforcer encore la coopération entre l'UE et d'autres pays. En particulier, la commission préconise que des négociations soient ouvertes entre l'UE et les puissances spatiales mondiales (à savoir, les États-Unis, la Russie, la Chine et le Japon) afin de collaborer à la mise au point de véhicules de lancement de satellites et à la création d'une position stationnaire globale de satellites qui ne soit pas compromise par des considérations de sécurité nationale. Elle est d'avis également que l'UE doit avoir une politique et une stratégie visant à l'utilisation efficace de systèmes spatiaux pour surveiller l'environnement et pour assurer la sécurité, afin de protéger la vie des citoyens et les ressources naturelles, de détecter ou même prévenir des catastrophes naturelles, de lutter contre la fraude et de vérifier le respect des traités internationaux.